

16 - Adhésions à des associations en lien avec les musées

M. l'Adjoint DAHOUI, Rapporteur : Les institutions muséales telles que le Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie et le Musée du Temps de Besançon sont régulièrement sollicitées en tant qu'acteurs participatifs du secteur pour devenir membre d'associations professionnelles ou thématiques.

Il est donc proposé que la Ville adhère aux associations suivantes :

1 - Adhésion à la Société Française des Microtechniques et de Chronométrie (SFMC)

La Société Française des Microtechniques et de Chronométrie, étroitement liée à l'Observatoire de Besançon, constitue le relais associatif indispensable entre le monde horloger et le pôle d'excellence microtechnique de Besançon. Le Musée du Temps, dont l'une des vocations est d'exposer au public les liens qui unissent le passé horloger de la Ville et l'actualité scientifique, technique et industrielle de la Besançon, est tout désigné pour représenter la Ville de Besançon au sein de la Société. L'intérêt pour les recherches sur la notion de Temps-fréquence qui caractérise l'activité de la SFMC est également au cœur du discours du Musée du Temps. Le montant de l'adhésion est 150 € pour une durée d'un an.

2 - Adhésion à l'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne (AFAHA)

L'Association Française des Amateurs d'Horlogerie Ancienne, est une association reconnue d'utilité publique par décret du 21 septembre 1981. Elle a pour but de rassembler les amateurs et collectionneurs d'horlogerie ancienne et moderne, de favoriser les contacts entre ses membres, d'élargir leurs connaissances scientifiques, historiques, et artistiques en matière d'instruments destinés à la mesure du temps, et d'assurer la protection de l'art et la science de l'horlogerie.

L'Association, dont le siège est à Besançon, regroupe des passionnés d'horlogerie ancienne avec lesquels est amené à dialoguer le Musée du Temps, dont la première vocation est d'être un musée fondé sur des collections d'horlogerie. La participation du musée à l'Association permet d'occuper une place dans un réseau de connaisseurs et d'amateurs éclairés, dont l'expertise et la veille dans les milieux horlogers sont précieuses. Le montant de l'adhésion est 45 € pour une durée d'un an.

Propositions

Dans le cadre du développement de ces thématiques, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver ces deux adhésions de la Ville,
- de désigner M. GOVIGNAUX, Conseiller Municipal Délégué, comme représentant de la Ville de Besançon au sein de chacune de ces associations,
- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions correspondantes,
- de payer les cotisations correspondantes soit 150 € pour la SFMC et 45 € pour l'AFAHA.

En cas d'accord la somme totale, soit 195 € sera prélevée au chapitre 011.322/6281 CS 20000.

«M. Pascal BONNET : Aussi loin que je me souviens à Besançon on a été et on envisage de redevenir la capitale de l'horlogerie française. Il fut un temps où le Musée du Temps était avant tout un musée qui ne devait pas trop parler d'horlogerie, les choses évoluent donc et on rejoint maintenant des associations en lien avec l'horlogerie, ce qui aurait pu se faire avant mais, là encore, mieux vaut tard que jamais. Je rappelle aussi une suggestion que j'ai faite et que je maintiens de voir face à Victor Hugo, sur notre Esplanade des Droits de l'Homme la statue d'un horloger pour symboliser un petit peu le dialogue entre l'homme de lettres qui est né ici et les horlogers qui à l'époque construisaient la ville.

M. LE MAIRE : ...l'Esplanade des Droits de l'Homme n'est pas l'esplanade de l'heure exacte.

M. Pascal BONNET : mais toute l'esplanade n'est pas consacrée aux droits de l'homme.

M. LE MAIRE : Pour célébrer l'horlogerie, nous allons avoir une grande sculpture horlogère placée à la gare Besançon TGV, on en reparlera dans quelques instants. Mais, pourquoi pas ? Vous savez, au fond, la statue de Victor HUGO qui a été faite par Ousmane SOW, c'est le symbole de ce que vous dites si vous avez regardé attentivement. C'est une très belle histoire cette statue : Ousmane SOW l'a réalisée à la demande de Médecins du Monde pour la journée du refus de la misère. Il a voulu la présenter près de l'Assemblée Nationale. Je crois que le Ministre de l'époque est d'ailleurs devenu Président de la République. On a voulu descendre la statue pour l'exposer ; elle était entourée de CRS parce qu'elle allait troubler l'ordre public, Victor HUGO dénonçant la misère dans le monde. Donc Ousmane SOW, qui est un personnage fabuleux -il ressemble d'ailleurs à Victor HUGO, c'est un grand bonhomme de 2 m de haut- a dit «je la ramène à Dakar où elle restera dans mon atelier sous le manguier géant» et nous l'avons achetée. Et quand on parle de diversité, je tiens à dire que la statue de Victor HUGO c'est le premier bronze d'un artiste africain en Europe, Besançon est la ville qui a passé la première commande publique à un artiste africain. Parce qu'en plus, Ousmane SOW, vous le savez, c'est de la terre et de la paille. Mon cher Pascal BONNET, si vous regardez attentivement -alors que cette statue n'était pas destinée à la Ville de Besançon- que tient Victor HUGO dans sa main ? Jean ROSSELOT l'a regardé, il l'a vu, Victor HUGO a une montre dans la main. Ousmane SOW vous a devancé parce qu'il a représenté Victor HUGO avec une montre dans la main sur l'Esplanade des Droits de l'Homme. C'est un signe du destin parce qu'il ne savait pas que sa statue viendrait à Besançon, elle devait aller au Sénat car ce que ce qu'on sait peu, c'est qu'en fin de vie Victor HUGO a été Sénateur. J'ai appelé Ousmane SOW pour lui dire que cette statue aurait toute sa place sur l'Esplanade des Droits de l'Homme à Besançon. Je ne l'avais jamais vue, je n'avais vu qu'un dessin. Fin de l'histoire. Mais vous avez été devancé par ce géant de la sculpture, celui que l'on appelle, vous le savez -il n'aime pas trop parce qu'il est modeste- le Rodin africain et qui est un grand ami de cette ville et même de son Maire depuis, parce qu'à l'époque je ne le connaissais pas».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 13 mai 2011.